



COMMUNE DE BRENNILIS
SCHÉMA DEPARTEMENTAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Cast, 20 octobre 2011

1. Les services du Conseil général avaient organisé à Cast, le 20 octobre 2011, une réunion d'information des élus du secteur Aulne portant sur l'étude en cours devant aboutir à l'élaboration d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable du Finistère.
2. Le Finistère est le seul département du Grand Ouest à ne pas avoir encore élaboré un tel schéma – ce qui aboutit au blocage des subventions de la part tant de l'Agence de l'eau que du Conseil général, dans la mesure où l'on en peut garantir que les investissements proposés seront compatibles avec un schéma restant à définir. Les redevances continuent cependant d'être perçues.
3. L'objectif du schéma, qui est distinct de ce que le Préfet peut être amené à proposer dans le cadre du Schéma départemental de coopération intercommunal, mais reste cependant très lié à ce dernier, est de « *dresser un diagnostic par territoire de SAGE, de définir différents scénarios pour sécuriser l'alimentation en eau potable du Finistère, de réfléchir à la gouvernance sur l'eau et de constituer une base de données cartographiques* ».
4. Le terme de « gouvernance » revenant très souvent dans els propos des agents du Conseil général, il a été demandé de préciser ce qu'il signifiait dans ce contexte, et la réponse a été qu'il s'agissait en fait de contrôle et de pouvoir de décision. Les services du Conseil général estiment en fait que les intervenants en Finistère (production et distribution d'eau) sont bien trop nombreux – on compte 186 intervenants de base maîtres d'ouvrage – et qu'il serait nécessaire de procéder à d'importants regroupements.
5. La multiplication des intervenants ne permettrait en effet pas d'assurer que les meilleures décisions sont prise – ont par exemple été mentionnées à cet égard la sollicitation excessive de la nappe phréatique, et l'absence ou les lacunes dans l'interconnexion. Les autres départements comptent beaucoup moins d'intervenants. Ils s'approvisionnent cependant de manière différente, en utilisant des ressources en surface beaucoup plus concentrées que dans le Finistère.
6. Il a été sous-entendu que l'un des objectifs d'une unification de la gestion serait l'unification des tarifs, et les intervenants ont avancé l'idée que les tarifs en Finistère ne seraient pas très divergents en moyenne, même s'il y a des variations considérables¹ entre les extrêmes (de 0.50 à 6 €/m³ – autour d'une moyenne, abonnement inclus hors TVA et redevance agence de bassin, de 1,71 €/m³ – ce qui pourrait faciliter les regroupements. La consommation est de 62 millions de m³ pour 913.000 habitants – 41 % des communes (115) représentant 27% des habitants fonctionnent en régie.



¹ Le prix moyen est en fait très différent selon le mode de gestion. Il varie de 1,43 € pour les communes en régie, à 1,89 € pour les EPCI en délégation. Il semble que plus la gestion s'éloigne de la base, plus le prix est élevé. Aucune analyse de qualité n'est fournie au regard de ces coûts ou prix de l'eau.

7. Les schémas de « gouvernance » étudiés sont : le statu quo avec animation départementale ; la création de zones homogènes autour des EPCI à fiscalité propre ; la création de syndicats de coopération ; un syndicat départemental « à la carte ». Le choix de 2 scénarios à approfondir devrait être effectué en mai 2012 sur la base de l'analyse des données existantes complétées en tant que de besoin par les intervenants de base.
8. Les commentaires sur la démarche sont venus essentiellement des représentants des petites communes en régie des Monts d'Arrée qui ont exprimé de très fortes réticences à l'idée de perdre leur autonomie et de voir leurs tarifs exploser au profit des villes situées en aval, sans contrepartie à leur perte d'autonomie.
9. Les communes vont prochainement recevoir des questionnaires pré-remplis utilisés dans le cadre de la phase d'analyse de la situation. La restitution auprès des collectivités et le débat sur le mode de contrôle de la gestion sont prévus pour le mois de mars 2011. La réalisation du schéma est prévue pour janvier 2013.
10. Il a été précisé que le coût des études confiées au groupement dirigé par SAFEGE (en fait Suez Environnement) représentait 225.000 €.

JV Gruat, 20 octobre 2011.

